2013-2014

Rapport statistique



Trajet
Juin 2014

TABLE DES MATIÈRES

TABLE [DES MATIÈRES	2
INTROD	DUCTION	4
VUE GÉ	NÉRALE SUR LES DOSSIERS	5
I.	Répartition des dossiers référés selon la base de référence et le sexe	5
II.	Répartition des dossiers traités selon la base de référence et le sexe	7
III.	Provenance des dossiers selon les centres jeunesse	8
IV.	Répartition générale des délits commis selon le sexe	9
V.	Répartition des délits contre la propriété (10 premiers)	10
VI.	Répartition des délits contre la personne et la réputation (10 premiers)	10
VII.	Répartition des adolescents selon l'âge	11
VIII.	Occupation des adolescents	12
IX.	Niveau de scolarité complété par les adolescents	12
X.	Lieu de résidence au moment de la référence	13
XI.	Statut des dossiers traités	13
RÉPARA	ATION ENVERS LA VICTIME	.14
I.	Statut des dossiers traités	14
II.	Victimes ayant bénéficié du fonds Réparado	15
III.	Ententes issues du processus de médiation	16
IV.	Ententes issues de la réparation sans médiation	16
RÉPARA	ATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ	.17
l.	Travaux bénévoles	17
a)	Nombre d'heures prévues par type de mesure	. 17
b)	Nombre d'heures réalisées par type de mesure	. 19
c)	Nombre d'heures prescrites par base de référence	. 19
d)	Nombre d'heures réalisées par base de référence	. 19
e)	Organismes d'accueil et fréquentation des adolescents	. 20
f)	Tâches individuelles effectuées	. 20
g)	Corvées de groupe	. 21
II.	Dédommagement financier	22
MESUR	ES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES	.24
I.	Mesures de groupe	24
II.	Mesures individuelles	
CONTA	CTS AUPRÈS DES VICTIMES	.25
RENVO	S COMMUNAUTAIRES	.27
TRAVAL	JX COMPENSATOIRES	.28
MÉDIAT	FION CITOYENNE	.28
I.	Nature du conflit	29
II.	Issue des demandes	29
REMER	CIEMENTS	.30

INTRODUCTION

Le présent rapport statistique fait état, en tableaux et graphiques, des profils et caractéristiques des dossiers référés et traités à Trajet en 2013-2014. Nous vous invitons à lire notre rapport d'activités pour avoir une vision globale du travail effectué durant l'année.

Nous portons à votre attention les changements dans la présentation des données statistiques cette année. Nous sommes retournés à une pratique antérieure et nous vous présentons des données sur les dossiers traités, c'est-à-dire ceux dont l'intervention s'est déroulée et conclue durant l'année.

En première partie du rapport, nous vous présentons les données globales concernant les **dossiers traités (1 473 dossiers).** Suivront les statistiques des dossiers traités sous les volets de réparation envers la victime et la communauté, ainsi que les mesures de développement des habiletés sociales.

Vous retrouverez par la suite, les données concernant les demandes de contacts auprès des victimes (337 demandes), les statistiques relatives aux renvois communautaires (50 dossiers), les données concernant les travaux compensatoires (97 dossiers) et à la dernière section, un chapitre sur la médiation citoyenne.

Pour votre information, les abréviations « PS » désignent les dossiers en peines spécifiques provenant de la Chambre de la Jeunesse tandis que « SEJ » représentent les sanctions extrajudiciaires.

Bonne lecture!



VUE GÉNÉRALE SUR LES DOSSIERS

I. Répartition des dossiers référés selon la base de référence et le sexe

APPLICATION DE MESURES								
			PS	SEJ	Garçons	Filles	Total mesures	%
	Réparation envers la victime	Processus de médiation	3	49	83%	17%	52	6%
		Réparation sans médiation	4	11	73%	27%	15	2%
	Réparation envers la	Travaux bénévoles	476	259	83%	17%	735	81%
LSJPA	communauté	Dons	0	17	65%	35%	17	2%
	Développement des habiletés	DHS en groupe	10	54	- 63%	37%	64	7%
	sociales	DHS en individuel	1	18	03%		19	2%
	Sous-tot	al	494	408			902	100%
	Renvoi	is communau	taires		78%	22%	46	
Travaux compensatoires 74% 26%						66		
Sous-total application de mesures 80% 20%					1 014			
DEMANDES DE CONSULTATIONS AUPRÈS DES VICTIMES					326			
	TOTAL GLOBAL						1 340	

Cette année, nous avons reçu **1 340 références**. 71 % de ces références sont constituées de dossiers référés dans le cadre de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA). Cette proportion est légèrement supérieure à l'an dernier (66 %).

De manière globale, nous observons une diminution du nombre de références, soit 319 dossiers. Cette diminution s'observe pour tous les types de dossiers. Le nombre de dossiers issus de la LSJPA a subi une baisse de 149 dossiers, de même que les dossiers associés aux consultations auprès des victimes où une baisse de 110 dossiers est constatée. Quant aux dossiers de travaux compensatoires, ils ont diminué de 60.

À travers les différents volets d'intervention, les pourcentages de références ont changé cette année et ressemblent à ceux observés en 2011-2012. Le volet de réparation envers la communauté est maintenant à 83 % alors qu'il se situait à 88 % l'an dernier. Ainsi, les deux autres volets, celui de la réparation envers la victime et celui du développement des habiletés sociales, ont augmenté respectivement de 4 % et 2 %. Notons que les travaux bénévoles demeurent, une fois de plus, la mesure la plus souvent référée dans le cadre de la LSJPA, soit 81 % de l'ensemble des dossiers alors que l'an dernier, ce pourcentage se situait à 86 %.

Ajoutons que 96 % des dossiers référés par la Chambre de la Jeunesse sont des travaux bénévoles alors que ce pourcentage se situe à 63 % dans le cadre du programme de sanctions extrajudiciaires.

Les dossiers référés en peines spécifiques représentent 55 % de l'ensemble de nos références tandis que 45 % de celles-ci sont des sanctions extrajudiciaires. Nous observons ce phénomène depuis quelques années : une augmentation graduelle des peines spécifiques au détriment des sanctions extrajudiciaires.

Nous comptabilisons 1 072 garçons, ce qui représente 80 % des dossiers référés, et 268 filles, soit 20 %. Cette distribution est constante à Trajet et se répète année après année.

II. Répartition des dossiers traités selon la base de référence et le sexe

APPLICATION DE MESURES								
			PS	SEJ	Garçons	Filles	Total mesures	%
	Réparation	Processus de médiation	4	51	84%	16%	55	6%
	envers la victime	Réparation sans médiation	2	10	67%	33%	12	1%
	Réparation envers la	Travaux bénévoles	547	281	84%	16%	828	84%
LSJPA	communauté	Dons	0	22	68%	32%	22	2%
LOFFA	Développement des habiletés	DHS en groupe	7	39	- 65%	35%	46	5%
	sociales	DHS en individuel	1	25			26	2%
	Sous-tot	al	561	428			989	100%
	Renvoi	is communau	taires		78%	22%	50	
Travaux compensatoires 85% 15%						97		
Sous-total application de mesures 82% 18%						1 136		
DEMANDES DE CONSULTATIONS AUPRÈS DES VICTIMES					337			
	TOTAL GLOBAL						1 473	

Notons la différence importante de **133 dossiers supplémentaires traités** durant l'année par rapport aux dossiers qui ont été référés. Ces dossiers se retrouvent principalement en travaux bénévoles (93 dossiers de plus) et en travaux compensatoires (31 dossiers de plus).

Tous les tableaux ci-après porteront sur ces dossiers traités et non sur les dossiers référés.

III. Provenance des dossiers selon les centres jeunesse

Centre jeunesse de Montréal	Total	Taux
Bureau Sud	349	35%
Bureau Nord	250	25%
Bureau Est	182	19%
Bureau Ouest	52	5%
Total	833	84%
Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw	118	12%
Autres centres jeunesse	38	4%
Grand total	98	9

Le Centre jeunesse de Montréal - Institut universitaire, comme toujours, nous a confié la majorité des dossiers, soit 84 %. Notons que le pourcentage de références provenant des Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw a diminué de 2 % comparativement à l'an dernier au profit des autres centres jeunesse.

La majorité des dossiers traités, soit 60 %, provient des équipes Sud et Nord du Centre jeunesse de Montréal – Institut universitaire. Cela s'explique par leur organisation interne, puisque le programme de sanctions extrajudiciaires est concentré à ces deux seuls bureaux.

Notons que plus de 80 délégués à la jeunesse collaborent, sur une base régulière, avec l'équipe de Trajet.

IV. Répartition générale des délits commis selon le sexe

Délits	М	%	F	%	Total
Infractions contre la propriété	623	85%	112	15%	735
Infractions contre la personne et la réputation	327	75%	110	25%	437
Infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice	288	86%	48	14%	336
Lois réglementant certaines drogues	123	92%	11	8%	134
Crimes relatifs aux armes à feu et aux autres armes	57	88%	8	12%	65
Tentatives, complots, complices et autres	53	96%	2	4%	55
Règlements municipaux et infractions envers la Société des transports de Montréal	42	86%	7	14%	49
Code de sécurité routière	35	85%	6	15%	41
Infractions à une loi provinciale	6	75%	2	25%	8
Fraudes d'identité	1	33%	2	67%	3
Infractions relatives à la monnaie	1	100%	0	0%	1
Propagande haineuse	1	100%	0	0%	1
Non définis	3	75%	1	25%	4
Total	1560	84%	309	16%	1869

Cette année, le tableau de la nature des délits est fort similaire à l'an dernier. Les infractions contre la propriété sont encore en première position, représentant 39 % contre 34 % l'an dernier. Suivent les infractions contre la personne à 23 % (diminution de 5 %), les infractions contre l'application de la loi et l'administration de la justice à 18 % (contre 16 % l'an dernier), et les infractions reliées aux stupéfiants à 7 % (identique).

À l'intérieur de ces quatre premières catégories de délits, les filles sont légèrement plus présentes dans la catégorie des infractions contre la personne et la réputation (25 %), alors qu'elles représentent 18 % de l'ensemble de la clientèle.

Quant aux garçons, ils sont davantage présents dans la catégorie de délits relatifs aux lois règlementant certaines drogues (92 %) et dans les tentatives, complots, complices et autres (96 %).

La moyenne générale de délits par adolescent se situe à 1,9 délit, ce qui est identique à l'an dernier.

Les deux tableaux suivants présentent, de façon détaillée, la nomenclature des 10 délits les plus populaires regroupés sous la catégorie « délits contre la propriété » et l'autre grande catégorie « délits contre la personne et la réputation ».

V. Répartition des délits contre la propriété (10 premiers)

Délits	М	%	F	%	Total
Vol de 5 000 \$ et moins	177	77%	53	23%	230
Vol qualifié	73	83%	15	17%	88
Possession de biens criminellement obtenus : recel	66	84%	13	16%	79
Méfaits de 5 000 \$ et moins	70	91%	7	9%	77
Introduction par effraction	72	97%	2	3%	74
Vol	28	90%	3	10%	31
Possession d'outils de cambriolage	19	95%	1	5%	20
Escroquerie, faux, fraudes et supposition de personnes	13	72%	5	28%	18
Infractions ressemblant aux vols	14	87%	2	13%	16
Méfaits de plus de 5 000 \$	15	100%	0	0%	15
Total	547	84%	101	16%	648

VI. Répartition des délits contre la personne et la réputation (10 premiers)

Délits	М	%	F	%	Total
Voies de fait	121	82%	27	18%	148
Infliger des lésions corporelles	45	73%	17	27%	62
Proférer des menaces	41	76%	13	24%	54
Harcèlement criminel	35	76%	11	24%	46
Voies de fait contre un agent de la paix	19	73%	7	27%	26
Agression sexuelle	19	100%	0	0%	19
Conduites dangereuses, fuites, facultés affaiblies	16	94%	1	6%	17
Extorsion	6	86%	1	14%	7
Voies de fait graves	2	67%	1	33%	3
Enlèvement, prise d'otages, rapt et séquestration	2	100%	0	0%	2
Total	306	80%	78	20%	384

Les 5 délits les plus souvent référés à Trajet sont, par ordre décroissant :

- les vols de 5 000 \$ et moins,
- les voies de fait,
- les vols qualifiés,
- les possessions de biens criminellement obtenus recel,
- les méfaits de 5 000 \$ et moins.

À eux seuls, ils représentent 33 % de l'ensemble des délits.

VII. Répartition des adolescents selon l'âge

Âge	Masculin	Féminin	Total		
12	7	2	9	1%	
13	23	4	27	3%	
14	60	13	73	7%	
15	155	33	188	19%	
16	178	45	223	23%	
17	226	47	273	28%	
18	142	28	170	17%	
Plus de 18	17	9	26	3%	
Total	808	181	989	100%	

La moyenne d'âge est relativement stable depuis quelques années. Cette année, elle se situe à 16 ans et 2 mois, alors que l'an dernier, elle était à 16 ans et 3 mois. La médiane est, encore et toujours, à 16 ans.

Nous observons toutefois que les catégories des 17 ans et plus représentent près de la moitié des adolescents (48 %) alors que l'an dernier, ce pourcentage se situait à 50 %. Nous observons une tendance de vieillissement de notre clientèle au fil des dix dernières années, alors qu'en moyenne cette catégorie avoisinait les 35 %.

Il n'y a pas de différence à souligner entre les sexes et leur proportion par catégorie.





VIII. Occupation des adolescents

Occupation	Nombre d'adolescents	Taux
Étudiant	573	67%
Sans occupation	102	12%
Étudiant et travailleur	65	8%
Travailleur	60	7%
En recherche d'emploi	57	7%
Prestataire d'aide sociale	3	< 1%
Total	860	100%

Parmi les 989 mesures traitées, il y a 129 adolescents dont l'occupation nous est inconnue. Notons que le profil des adolescents est fort similaire à l'an dernier. La population des adolescents étant aux études et/ou ayant un emploi représente 82 % de ceux référés.

IX. Niveau de scolarité complété par les adolescents

Niveau de scolarité	Nombre d'adolescents	Taux
Primaire	79	10%
Secondaire I	166	20%
Secondaire II	196	24%
Secondaire III	183	22%
Secondaire IV	112	14%
Secondaire V	69	8%
Collégial et Universitaire	14	2%
Total	819	100%

Sur les 989 mesures traitées, il y en a 170 dont la scolarité nous est inconnue. Notons que ce tableau est fort semblable à l'an dernier.



X. Lieu de résidence au moment de la référence

Lieu de résidence	Nombre d'adolescents	Taux
Mère	342	38%
Parents ensemble	229	25%
Père	86	10%
Centre d'accueil	69	8%
Famille recomposée	58	6%
Famille élargie	49	5%
En appartement	39	4%
Garde partagée	18	2%
Foyer de groupe	10	1%
Famille d'accueil	4	1%
Total	904	100%

Le lieu de résidence de 85 adolescents nous est inconnu. Cette année, 38 % des adolescents demeuraient avec leur mère et 25 % vivaient avec leurs deux parents. Notons que 9 % des adolescents étaient placés en centre d'accueil, en foyer de groupe ou en famille d'accueil.

Au fil des années, nous observons une similitude quant au portrait général du lieu de résidence des adolescents.

XI. Statut des dossiers traités

Résultat	Nombre	Taux
Complété	701	74%
Non complété	248	26%
Total	949	100%

Le portrait de cette année est fort similaire à celui de l'an dernier, où le taux de mesures complétées était à 73 %.

RÉPARATION ENVERS LA VICTIME

Les dossiers regroupés sous l'appellation « processus de médiation » signifient qu'il y a eu une démarche de négociation entre l'adolescent contrevenant et sa victime, soit en personne, soit de manière indirecte par l'entremise d'un médiateur.

La catégorie « réparation sans médiation » regroupe les dossiers où la victime a bénéficié d'un geste de réparation de la part de l'adolescent, tel un remboursement ou une lettre d'excuses. Évidemment, ces ententes correspondent au souhait que nous avions préalablement recueilli auprès de la victime lors de notre échange téléphonique.

I. Statut des dossiers traités

		Total
	Complété	52
Processus de médiation	Non complété	3
	Sous-total	55
	Complété	12
Réparation sans médiation	Non complété	0
	Sous-total	12
Total		67

Il est intéressant de constater que 95 % des dossiers traités dans le volet de « Réparation envers la victime » se concluent en mesure complétée alors que le taux général se situe à 74 %. Ce constat se répète au fil des ans.

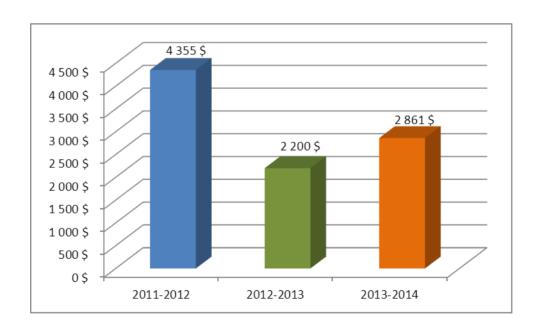


II. Victimes ayant bénéficié du fonds Réparado

	Fonds RÉPARADO	Contribution de l'adolescent
Réparation suite à une médiation directe	945 \$	
Réparation suite à une médiation indirecte	1 916 \$	
Sous-Total	2 861 \$	
TOTAL	2 861 \$	



Cette année, 14 adolescents ont utilisé le fonds Réparado, permettant à 11 personnes victimes de recevoir un remboursement ou une compensation de la part de l'adolescent. Le montant annuel versé par le fonds Réparado aux personnes victimes a été de 2 861 \$. La somme moyenne par personne victime s'établit à 260 \$.



Utilisation du fonds Réparado depuis 2011

III. Ententes issues du processus de médiation

Types d'ententes	Suite à une rencontre	Sans rencontre	Total
Excuses verbales	18	0	18
Compensation financière envers la victime	6	10	16
Travaux bénévoles dans la collectivité	7	0	7
Production d'une vidéo faisant état d'une bonne action	3	0	3
Travaux pour la personne victime	2	0	2
Fabrication d'un cadeau	1	0	1
Restitution	1	0	1
Total	38	10	48

Cette année, les excuses verbales (18) arrivent au premier rang. Elles sont suivies de près par les ententes monétaires (16) et les travaux bénévoles dans la collectivité arrivent au troisième rang (7). Notons qu'une entente peut comporter plus d'un type de réparation.

IV. Ententes issues de la réparation sans médiation

Types d'ententes	Nombre
Lettre d'excuses	12
Total	12



RÉPARATION ENVERS LA COMMUNAUTÉ

I. Travaux bénévoles

a) Nombre d'heures prévues par type de mesure

Nombres d'heures	Peines spécifiques	Sanctions extrajudiciaires	Total
1 à 20 heures	78	99	177
21 à 40 heures	176	153	329
41 à 60 heures	165	24	189
61 à 80 heures	71	5	76
81 à 100 heures	35	0	35
101 heures et plus	22	0	22
TOTAL	547	281	828

Sur l'ensemble des adolescents, 61 % ont eu 40 heures et moins à réaliser, contre 64 % l'an dernier. Une augmentation de 3 % se manifeste dans les catégories des 41 à 80 heures, passant à 32 % contre 29 % l'an dernier. Quant aux catégories supérieures, la distribution demeure identique.

Nous constatons que la distribution des 40 heures et moins varie significativement selon la provenance de la référence. Ainsi, 90 % des adolescents référés par le programme de sanctions extrajudiciaires ont reçu 40 heures ou moins de travaux bénévoles à effectuer, et ce chiffre diminue à 46 % lorsque l'adolescent est passé par le Tribunal de la jeunesse.

Notons qu'en travaux bénévoles, 66 % des adolescents proviennent de la Chambre de la jeunesse, pourcentage qui a diminué de 4 % par rapport à celui de l'année dernière.

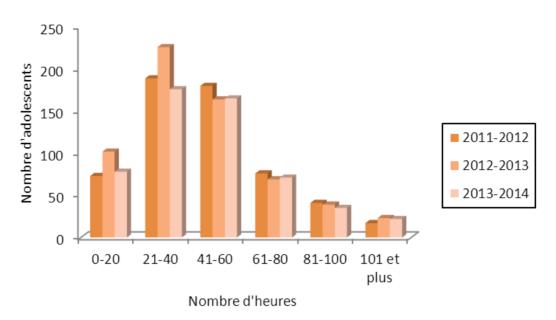
Nous observons cette année une stabilité des dossiers de 61 heures et plus provenant de la Chambre de la jeunesse. L'an dernier, notre cumul atteignait 131 dossiers, alors que cette année, il est de 128. Il y a 10 ans, le pourcentage d'adolescents ayant 61 heures et plus à effectuer se situait à 4,8 %; il a progressé au fil des années pour atteindre aujourd'hui 15,5 %. Cet état de fait entraîne une sursollicitation des organismes d'accueil, tout en nécessitant davantage d'heures d'intervention. En d'autres mots, l'intervenant de Trajet suit l'adolescent plus longtemps.

Observons maintenant le nombre d'heures prévues selon la base de référence et ce, sur une période de trois ans.

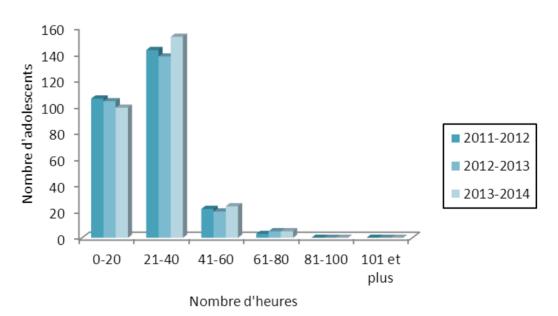


Trajet – Rapport statistique 2013-2014

Peines spécifiques



Sanctions extrajudiciaires



b) Nombre d'heures réalisées par type de mesure

Nombres d'heures	Peines spécifiques	Sanctions extrajudiciaires	Total
0 heure	109	51	160
Une à 20 heures	99	96	195
21 à 40 heures	129	113	242
41 à 60 heures	107	19	126
61 à 80 heures	50	1	51
81 à 100 heures	31	1	32
101 heures et plus	22	0	22
TOTAL	547	281	828

Notons que 19 % des jeunes n'ont effectué aucune des heures prévues à leur mesure. Ce pourcentage est le même tant pour les peines spécifiques que pour les sanctions extrajudiciaires.

C'est dans le regroupement des 61 à 80 heures que l'on retrouve la plus grande proportion de jeunes qui ne complètent pas leur mesure, soit un jeune sur trois. Alors qu'un jeune sur dix ne complètera pas sa mesure dans les catégories des 1 à 20 heures et des 81 à 100 heures, la proportion est d'un jeune sur quatre pour les catégories des 21 à 40 et des 41 à 60 heures.

c) Nombre d'heures prescrites par base de référence

	Heures prescrites	Moyenne
Peines spécifiques	27 905	51
Sanctions extrajudiciaires	7 965	28,3
Total	35 870	43,3

La moyenne d'heures prescrites en sanctions extrajudiciaires est similaire à l'an dernier où elle se situait à 28,1 heures. Ajoutons que depuis les dix dernières années, elle a varié entre 24,7 et 28,3 heures. En ce qui concerne les peines spécifiques, nous constatons une augmentation de 2,4 heures cette année par rapport à l'an dernier.

Sur une période de dix ans, il est cependant possible d'observer une augmentation significative de la moyenne générale du nombre d'heures prescrites : de 32 heures en 2004-2005, elle est passée à 43,3 heures cette année. L'augmentation de la moyenne d'heures prescrites en sanctions judiciaires est encore plus importante, passant de 37,1 heures en 2004-2005 à 51 heures aujourd'hui.

d) Nombre d'heures réalisées par base de référence

	Heures réalisées	Moyenne
Peines spécifiques	19 335	35,4
Sanctions extrajudiciaires	6 593	23,5
Total	25 928	31,3

De façon générale, 72 % des heures prévues seront réalisées par les adolescents. Ce pourcentage est de 69 % pour les peines spécifiques alors qu'il se situe à 83 % pour les sanctions extrajudiciaires.

Quant aux heures réalisées, nous constatons un écart important entre les deux bases de référence : 15,6 heures de moins pour les peines spécifiques contre 4,8 heures pour les sanctions extrajudiciaires.

e) Organismes d'accueil et fréquentation des adolescents

Types d'organisme	Nombre d'adolescents
Centres d'entraide et d'assistance matérielle	375
Sports et loisirs	175
Publics/Para-Publics	59
Centres communautaires jeunesse	56
Éducation	47
Personnes handicapées	39
Centres de la petite enfance et services de garde	37
Communautés religieuses	34
Récupération / Écologie	33
Immigrants et groupes ethniques	26
Personnes âgées	25
Associations culturelles et sociales	2
Total	908



68 % des adolescents ont œuvré au sein de trois types d'organismes :

- 42 % pour des organismes d'assistance matérielle et d'entraide,
- 20 % pour des organismes de sports et loisirs,
- 6 % pour des centres communautaires jeunesse.

Ces données sont fort similaires aux années antérieures.

f) Tâches individuelles effectuées

Tâches effectuées	Nombre d'adolescents
Entretien général	305
Tri de vêtements et de denrées	123
Aide animateur en sports ou en loisirs	101
Aide technique	97
Aide à la cuisine ou aide alimentaire	95
Aide éducateur auprès d'enfants	35
Travail de bureau	23
Accompagnement de personnes âgées	13
Accompagnement de personnes handicapées	7
Total	799

9 tâches ont ainsi été effectuées au sein des organismes. Le portrait ressemble aux années passées.

78 % des adolescents ont effectué :

- des tâches d'entretien général (38 %),
- du tri de vêtements et de denrées (15 %),
- de l'aide en animation en sports ou en loisirs (13 %),
- de l'aide technique (12 %).





g) Corvées de groupe

Tâches	Nombre d'adolescents
Fête des neiges	35
Défi sportif	15
Rock'n'Roll Marathon & ½ Oasis de Montréal	13
Corvée d'automne (ramassage de feuilles)	12
La féria du vélo de Montréal / Tour de l'île	12
Magasins Partage – Paniers de Noël	8
Fête des enfants	6
Au cœur de la mode et « Ça marche » de la Fondation Farha	4
Mesure plein air au Camp Olier	4
Total	109

En plus des tâches individuelles, 109 adolescents ont participé à des mesures de groupe, soit 13 % de l'ensemble des adolescents en travaux bénévoles.



















II. Dédommagement financier

Lors d'une rencontre avec l'intervenant, l'adolescent cible une cause ou un organisme afin d'y effectuer un don. Par la suite, il se présente à l'organisme choisi et discute avec un responsable de la mission et des objectifs de cet organisme ainsi que de l'utilisation potentielle de son don. Il complète alors un compte-rendu qu'il devra nous retourner en incluant le reçu qui confirme le don.

Cette année, soulignons que **23 adolescents** ont effectué un don à un organisme comme geste de réparation symbolique. L'an dernier, 28 adolescents avaient fait de même.

Le montant minimum versé en don a été de 50 \$ et le maximum de 400 \$. Ajoutons que 15 adolescents ont versé un don de 150 \$ et moins, tandis que le don de 8 adolescents représentait un montant supérieur à 200 \$. Le don moyen de même que la médiane ont été de **150 \$.**

Le cumul des dons effectués par les adolescents en guise de réparation symbolique s'élève à 3 460 \$.

Nom de l'organisme	Nombre
Maison Répit Providence ***	3
Accueil Bonneau ***	2
Leucan	2
Fondation de l'hôpital Sainte-Justine	2
Association des locataires de Rosemont	2
Fondation du Dr Julien	1
Fondation Dollard Cormier	1
Fondation canadienne du cancer du sein	1
Big Brothers Big Sisters of Greater Montreal	1
Croix Rouge canadienne	1
Diabète Québec	1
Oxfam Québec	1
Centre de jour « Le Bon Dieu dans la rue » ***	1
Mission Old Brewery ***	1
Resto Robin des bois ***	1
Club optimiste St-Laurent/Bordeaux/Cartierville	1
Société canadienne du cancer – Maison Jacques Cantin ***	1
Total	23

Les organismes avec le triple astérisque sont également des organismes d'accueil en travaux bénévoles.

MESURES DE DÉVELOPPEMENT DES HABILETÉS SOCIALES

I. Mesures de groupe

Types de mesure	PS	SEJ	Total
Sensibilisation au phénomène de la violence (16 ans et plus)	2	15	17
Mesure pour les 12-13 ans « Et si je m'arrêtais par moi-même »	4	6	10
Sensibilisation au phénomène de la violence (14-15 ans)	1	8	9
Vol à l'étalage	0	6	6
Mesure pour les adolescents ayant commis un délit à caractère sexuel	0	4	4
Total	7	39	46

Cette année, **46 adolescents** ont participé à une mesure de développement des habiletés sociales. La majorité d'entre eux (85 %) provenait du programme de sanctions extrajudiciaires. Précisons qu'il s'agit de 5 % de l'ensemble des dossiers découlant de la LSJPA, soit une proportion similaire à l'année dernière. Notons que depuis les dix dernières années, l'année 2013-2014 se distingue par le plus petit nombre d'adolescents référés aux mesures de DHS de groupe.



II. Mesures individuelles

Types de mesure	PS	SEJ	Total
Texte de réflexion	0	17	17
Dollard Cormier	1	8	9
Total	1	25	26

26 adolescents ont participé à l'une de ces mesures individuelles.

CONTACTS AUPRÈS DES VICTIMES

Depuis l'entrée en vigueur de l'entente cadre, il y a maintenant onze ans, nous contactons par lettre et ensuite par téléphone les victimes d'une infraction commise par un adolescent. Il peut s'agir d'individus, de victimes corporatives ou institutionnelles. Le but de nos échanges est de connaître l'intérêt des victimes à échanger avec le (ou les) adolescent(s) qui leur a (ont) causé des torts, les informer des suites découlant de leur plainte et de répondre à leurs interrogations.

Cette année, **326 demandes de consultations auprès des victimes** nous ont été référées. Elles impliquaient **394 victimes** et **382 adolescents.**

Communication	Total
Victimes jointes	231
Victimes qui ne donnent pas suite	120
Impossible de joindre les victimes	18
Victimes non contactées	11
Inconnu	14
Total	394

Suite à l'envoi de la lettre aux victimes :

- 59 % ont été jointes,
- 30 % n'ont pas donné suite,
- 5 % étaient impossible à joindre,
- 2,8 % n'ont pas été contactées pour diverses raisons.

Des 231 victimes jointes, 66 d'entre elles (29 %) ont accepté de participer à un processus de médiation.



Quels sont les principales raisons pour lesquelles elles acceptent ?

- 21 % veulent aider le jeune,
- 21 % veulent comprendre,
- 11 % aimeraient une réparation matérielle,
- 11 % trouvent le processus intéressant,
- 8 % souhaitent pouvoir réaffirmer les normes sociales,
- 5 % estiment vouloir des réponses à leurs questions,
- 9 % pour diverses raisons.

Quels sont les principaux motifs de refus des victimes ?

- 34 % préférent les procédures judiciaires,
- 8 % estiment que la situation est résolue,
- 7 % expriment un sentiment de peur ou de colère envers l'adolescent,
- 5 % jugent que le processus réparateur est inadéquat,
- 5 % nous disent que la démarche est trop exigeante,
- 5 % jugent que le situation est trop grave.

Ajoutons que lors du contact téléphonique avec les personnes victimes, nous en profitons pour nous enquérir de leurs suggestions face à l'orientation du dossier de l'adolescent. Voici ce qui en ressort : 55 % n'expriment rien de particulier, nous demandant de laisser la justice suivre son cours, 11 % suggèrent des travaux bénévoles et 10 % considèrent qu'une lettre d'excuses leur conviendrait.

RENVOIS COMMUNAUTAIRES

Le renvoi est une mesure inscrite dans la LSJPA et vise une intervention rapide et efficace sans avoir recours au système socio-judiciaire. Elle est offerte à des adolescents ayant commis une infraction mineure et ce sont les policiers qui nous réfèrent directement ces adolescents. Soulignons que les programmes de renvoi offerts par les organismes sont approuvés par la Table de concertation montréalaise LSJPA.

Précisons que Trajet constitue le point de chute montréalais pour l'ensemble des dossiers de renvois policiers. Considérant la grandeur du territoire montréalais, il est surprenant de constater, encore cette année, le petit nombre de références provenant de ce programme.

Du total des 50 dossiers traités :

- 36 dossiers ont été orientés vers le groupe de sensibilisation à la LSJPA,
- 7 dossiers ont été orientés vers le groupe de sensibilisation à la toxicomanie,
- 7 dossiers ont été transférés à d'autres organismes de justice alternative.

Durant l'année, 11 mesures de groupes ont eu lieu permettant aux adolescents de régler leur situation. Nous avons offert à 7 reprises le groupe de sensibilisation à la LSJPA et à 4 reprises celui de sensibilisation à la toxicomanie.

Parmi les adolescents traités cette année, 82 % étaient des garçons et 18 % des filles. Ajoutons que 77 % des adolescents ont complété leur démarche, contre 85 % l'an dernier.

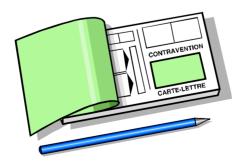


TRAVAUX COMPENSATOIRES

Cette année, **97 adolescents** ont été traités en travaux compensatoires, soit 29 de moins que l'année dernière. Voici les principales caractéristiques :

- 82 des 97 sont de sexe masculin (85 %).
- En moyenne, ils ont eu 320 \$ à débourser (ce montant inclut les frais judiciaires), soit 32 heures à effectuer.
- Un total de 3 095 heures était prévu, mais 1 610 heures ont été réalisées.
- Parmi les 97 adolescents, 2 ont décidé de payer avant de débuter, 2 autres ont été transférés à un autre organisme de justice alternative.
- 44 des 93 jeunes traités ont complété leur mesure, ce qui correspond à 47 %. Ce petit pourcentage peut s'expliquer par un changement de pratique dans cette intervention. Considérant que c'est un privilège pour les jeunes de pouvoir bénéficier de la transformation de leur(s) amende(s) en travaux compensatoires, nous avons établi de nouvelles normes à leur endroit. En cas de non collaboration de la part de l'adolescent, nous mettons fin à notre intervention après deux organismes sollicités, sans attendre le délai d'un an dont le jeune bénéficie pour réaliser ses travaux compensatoires.

Le portrait des adolescents en travaux compensatoires se ressemble au fil des ans. La moyenne d'heures à réaliser oscille entre 21 et 33 heures depuis les dix dernières années.



MÉDIATION CITOYENNE

Ce service s'adresse à toute personne ou organisation vivant un conflit. Il peut s'agir de tensions occasionnées par la cohabitation dans les espaces publics et privés : bruit dans le voisinage, conflits entre locataires/propriétaires, altercations verbales et physiques, incivilités ou habitudes de vie différentes.

En cours d'année, nous avons fusionné les unités de MédiAction développées en 2010 dans l'arrondissement Rosemont – La Petite-Patrie et en 2012 dans Hochelaga-Maisonneuve. Nos 11 médiateurs répondent maintenant aux demandes provenant de l'ensemble du territoire desservi par Trajet.

Les citoyens et citoyennes de notre territoire peuvent faire appel aux médiateurs bénévoles formés par Trajet. Ce service est confidentiel et gratuit. Il suffit de laisser un message sur la boîte vocale et un médiateur les contactera dans les 48 heures suivant l'appel. Précisons que 31 demandes nous ont été acheminées durant l'année : dix d'entre elles proviennent de citoyens, sept policiers nous ont référés des situations, six autres demandes sont issues d'organismes et une situation a été référée par le député de notre comté. Sept de ces demandes sont d'origine inconnue.

I. Nature du conflit

Nature du conflit	Nombre
Voisinage	16
Locataire/propriétaire	7
Citoyen/institution (commerce)	3
Colocataires	2
Autres (ex-couple, direction/employés)	3
Total	31

II. Issue des demandes

Issues des demandes	Nombre
Écoute/conseil/information	13
Médiation	6
Recours à d'autres instances (ex. judiciaires)	5
Orientée vers une autre ressource	3
Partie demanderesse ne donne pas suite ou est impossible à joindre	3
Choix de résoudre la situation par eux-mêmes	1
Total	31

REMERCIEMENTS

À tous nos partenaires, collaborateurs, organismes d'accueil, personnes victimes, parents des adolescents, bénévoles de nos mesures de groupe, médiateurs bénévoles, membres de la corporation, citoyens faisant appel au service de médiation citoyenne, bailleurs de fonds et donateurs au fonds Réparado, un grand merci.

Grâce à chacun d'entre vous, Trajet actualise sa mission depuis 34 ans et permet aux adolescents de régler leur situation légale dans un contexte positif de justice réparatrice.

Le ministère de la Santé et des Services Sociaux via
l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal;

Le Centre jeunesse de Montréal—Institut universitaire;

Les Centres de la jeunesse et de la famille Batshaw;

Les Magistrats et Procureurs de la Chambre de la jeunesse;

Les percepteurs des amendes de la ville de Montréal;

Le Service de police de la Ville de Montréal;

Les 438 organismes membres collaborateurs, sans qui,
les mesures de travaux bénévoles ne pourraient se réaliser;

Les nombreuses personnes victimes qui nous font confiance

dans le cadre du processus de médiation

et les membres actifs qui contribuent à leur façon à concrétiser la mission

que Trajet s'est donnée.

